

N° D'ORDRE : 2017-111

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Excusés : 1

Absents : 1

Qui ont pris part
à la délibération : 27

Date de convocation : 28 juin 2017.

SEANCE DU 04 JUILLET 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - MME ROURE Simonne - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18H53) - M. LHOMME BERNARD - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - MME LABROUSSE Sylvie – MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : - MME GIOVANNELLI Marie-France à M. Le Maire – MME DEFAUX Catherine à M. BALLESTER - M. TOULOUSE Christian à MME MONTAGNE - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Excusée : MME BALS Fabienne

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

16- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA RELATIF A L'ACQUISITION DE SERVEUR ET LA VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL

Suite à la consultation et à la réunion de la Commission de la Commande Publique qui s'est déroulée le 6 juin 2017, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour l'acquisition de serveur et la virtualisation des postes de travail.

Monsieur le Maire précise que ce marché comprend l'acquisition de serveur, la virtualisation des postes de travail ainsi que la maintenance corrective et évolutive pour 4 ans.

Monsieur le Maire précise que sur les 23 sociétés qui ont retiré ou téléchargé le dossier de consultation, 4 sociétés ont remis une offre dans les délais : STCE PROVENCE - COM LIGHT - COM NETWORK - ORDISYS PACA.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission a décidé de retenir la société ORDISYS, 865 avenue de Bruxelles, 83 500 La- Seyne-sur-Mer, comme attributaire de ce marché pour un montant H.T. de 59 118, 40 €, avec, en sus, un

montant de maintenance évolutive et corrective de 5472 € H.T. (la première année).

Le Conseil délibérant :

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la réunion de la Commission de la commande publique en date du 06 juin 2017 ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'entériner le choix de la Commission de la Commande Publique en date du 06 juin 2017 pour le MAPA relatif à l'acquisition de serveur et la virtualisation des postes de travail du candidat suivant :
Société ORDISYS PACA, 865 avenue de Bruxelles, 83 500 La- Seyne-sur-Mer, pour un montant H.T. de 59 118, 40 €, avec en sus un montant de maintenance évolutive et corrective de 5472 € H.T. (la première année).

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 05 juillet 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT